

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS.

RÉFLEXIONS DE M. RŒDERER,

SUR LES PROJETS DES RÉBELLES,

Lues à la société, le 20 novembre 1791; et imprimées par son ordre.

VOICI, MESSIEURS, quelques nouvelles d'Allemagne, dont je vous garantis l'exactitude.

Les princes françois ont, dans ce moment, un capital de 4 millions de florins d'Empire à Amsterdam. (Le florin d'Empire vaut 43 à 44 sous de France.)

C'est à Francfort-sur-le-Mein que les fonds sont remis

aux trésoriers des princes, et c'est M. Brentano, résident de la cour de Trèves dans cette ville, qui tire pour le compte des princes sur Amsterdam. On ne sait pas précisément si les fonds sont prêtés par les négocians d'Amsterdam, sous caution, ou s'ils ont été réalisés entre leurs mains, pour y rester en dépôt à la disposition du prince; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne sont réalisés ou cautionnés que par l'impératrice de Russie. On cherche en ce moment à constater s'ils sont un prêt des Hollandois ou un dépôt; s'ils sont prêtés, on tâchera de découvrir comment l'impératrice de Russie, dont les effets perdent 25 et 30 pour cent sur toutes les places de l'Europe, a pu trouver à Amsterdam un crédit de 4 millions de florins, et si le crédit *dont jouit son ministre près de la cour de France*, ne lui auroit peut-être pas procuré quelqu'arrière-caution plus solide. Si les fonds ont été réalisés à Amsterdam par l'impératrice, on tâchera de savoir d'où elle les a tirés elle-même; car, dénuée de crédit, elle est notoirement encore plus dénuée d'argent. Avant peu, mes correspondans connoîtront le secret de cette négociation; et dès qu'ils me l'auront transmis, je ne manquerai pas de le confier aux gazettes. En attendant, l'argent ne manque pas aux princes; aussi le mouvement est-il incroyable à Mayence, à Darmstadt, à Worms, à Francfort, à Coblentz : on ne voit que des dispositions pour une prochaine campagne. C'est à Francfort, à Mayence et à Darmstadt qu'on fabrique les caissons et voitures de transport; c'est à Francfort qu'ont été fournis la plupart des ouvrages de sellerie et bourellerie nécessaires aux équipages; c'est à Coblentz qu'est le grand atelier des habits uniformes. Les tailleurs de Mayence et de Francfort manquent d'ouvriers, parce que ceux-ci se sont rendus à

Coblentz. Le jeune comte de Wittgenstein, fils du comte régnant, et le général Wittgenstein, employé au service de Russie, *frère du général du même nom, qui est employé au service de France,* forment un corps de volontaires qui portera leur nom, dont l'uniforme sera habit bleu, paremens rouges, et est destiné *au service des princes.*

L'envoyé de Russie) ordinairement en résidence à Francfort) en est reparti depuis peu pour Coblentz, où il va séjourner quelque temps.

Dans le pays de Worms, Spire, et principalement à Coblentz et Neuwied, *les enrôlemens se font publiquement,* et sont solemnellement permis; il se fait journellement *des rassemblemens en corps de troupes, et des manœuvres militaires.* Les émigrans répandent qu'il leur suffira d'entrer en France, pour triompher; qu'ils ont des intelligences en Lorraine et en Alsace; qu'ils comptent sur une partie des troupes de ligne, et sur-tout sur la cavalerie; on compte entrer par Bitch.

Les bons esprits qui apprécient, et leurs espérances, et leurs moyens connus, et même leurs *moyens cachés*, voyent dans leur entreprise leur perte inévitable, ainsi que celle de leurs complices.

Cependant on s'étonne généralement en Allemagne, que la France laisse en silence faire si manifestement des dispositions hostiles à ses portes. On conçoit d'autant moins ce silence, que la catastrophe qui menace les princes pourroit bien envelopper aussi ceux qui, ayant pu prévenir leurs tentatives, n'auroient fait à cette fin que des démarches équivoques. On s'effraye des vexations exercées par les émigrans, et autorisées par les princes d'Empire sur les voyageurs françois; on y craint la vengeance de la nation; le peuple a peur de payer les iniquités de ses *souverains*, et

il desireroit que le roi des François, et l'assemblée nationale, réprimassent ou châtiassent sans délai toutes ces petites têtes mitrées et couronnées qui sont arrangées les unes à côté des autres autour de notre frontière, et qui se courberoient bien vîte, et par un mouvement uniforme, à la première réquisition qui leur seroit faite nettement au nom de la nation françoise.

Voilà, messieurs, ce que m'apprennent mes correspondans, avec plusieurs villes de l'Allemagne. J'ajoute quelques réflexions à ce récit.

Quand je considère d'un côté nos prêtres séditieux, d'un autre nos ci-devant nobles sous les armes; quand je les vois tous animés d'un zèle feint ou sincèrement servile pour la personne du roi, je me demande comment le roi, qui est la cause ou le prétexte de leurs entreprises, ne parvient pas à les faire cesser? comment il n'obtient pas de ceux qui sont armés pour lui, une réunion qu'il dit nécessaire à son bonheur. Ils répètent sans cesse: « il n'avoit qu'à vouloir avec fermeté que la révolution françoise ne se fît pas, elle ne seroit pas faite; il n'a qu'à vouloir encore avec fermeté qu'elle ne soit pas faite, et elle ne le sera pas; le François est idolâtre de ses rois, *de ses maîtres*: d'ailleurs, ses rois ont toujours fait son bonheur en faisant leurs volontés ». Je demande comment le roi, à qui la bassesse nobiliaire attribue un si grand ascendant sur tout le peuple françois, est aujourd'hui si impuissant contre une poignée de nobles, quoiqu'aidé de l'opinion, de la volonté, des bras et des armes de tout le peuple françois?

Je demande comment tant de proclamations vraiment énergiques, de lettres vraiment pressantes, d'actes de liberté, sont sans succès près de ces prêtres qui ne séparent pas le

culte du roi du culte de Dieu, près de ces nobles qui ne connoissent que le roi?

Je ne puis résoudre ces questions qu'en disant : tous ces hommes doutent encore des sentimens du roi; et ces sentimens, ce n'est pas à des proclamations solemnelles, à des lettres ostensibles, à des actes extérieurs qu'ils veulent, qu'ils peuvent les reconnoître : ce seroit bien plutôt à quelques-unes de ces paroles fugitives, de ces actions non préparées, qui se reproduisent à chaque instant dans la vie familière, qui se mêlent aux détails de la vie domestique, et qui déposeroient clairement de l'éloignement du roi pour les amis de nos ennemis, de sa confiance et de ses préférences pour les amis du peuple. Ce n'est pas par des édits et des manifestes qu'autrefois la cour de France gâtoit l'opinion et les mœurs publiques; c'étoit par ses discours familiers et ses habitudes de chaque jour; c'est par là seulement qu'elle peut aujourd'hui ramener les opinions égarées.

Louis XVI est-il curieux de savoir comment un roi, qui le veut bien, empêche le fanatisme de gagner dans le royaume, et les gens de cour de le troubler? Qu'il ouvre l'histoire de Louis XII, le meilleur de nos rois. Louis XII, excommunié par Jules II, se joue, au seizième siècle, des foudres du pontife; il le livre au ridicule, et le traduit en plein théâtre : il fait faire une pièce sous le titre du *prince des sots et de mère sotte*. Le prince des sots étoit le pape, déguisé en mère sotte, et se donnant pour la S^te^ église. On la voit exciter le peuple à la revolte contre le prince; mais le peuple examine cette mère sotte; il reconnoît sous ses habillemens le prince des sots, c'est-à-dire le pape : on le déshabille et on le fustige en plein théâtre. Telle est la première pièce dramatique qui a été jouée sur la scène

françoise ; elle a servi, comme on voit, à venger une grande injure nationale, et à éloigner du peuple de grandes erreurs et de grands malheurs. Et ce fut Louis XII qui la fit composer et jouer ; il assistoit aux représentations qui s'en donnoient ; il y rioit aux dépens de son ennemi, et toute la France y rioit avec lui.

Bientôt le peuple y joua les courtisans, et le roi y applaudit encore.

A la vérité les courtisans jouèrent le roi lui-même. Un jour ils le représentèrent en malade ; un médecin vient, reconnoît la maladie, et ordonne un breuvage d'or liquide. Le malade boit et guérit. Savez-vous ce que vouloit dire cette pièce ? Elle vouloit dire que le roi étoit un avare sordide. Et pourquoi essayoit-on à accréditer cette idée ? parce qu'il avoit retranché des pensions à ses courtisans ; parce qu'il étoit le *Camus* de son siècle.

J'observe ici en passant que quand on représenta à ce prince la nécessité de châtier les insolens qui le traduisoient sur la scène, il se réjouit des insultes des gens de cour : j'aime mieux, disoit-il, les faire rire de mon avarice, que de faire pleurer mon peuple de mes prodigalités. Aussi se gardât-il bien d'envoyer son ministre, d'Amboise, se plaindre *à l'assemblée nationale* de la licence des écrivains, et solliciter une loi contre la liberté de la presse ou des spectacles. Il n'eut qu'une fantaisie de très-peu de durée contre la liberté d'écrire. On dit que quelqu'ami du roi, quelqu'ami des patriotes, quelque postillon par Calais lui ayant offert leur plume, l'un à 4,000 liv., l'autre à 1000 liv., l'autre à 1,800 liv. par mois pour le louer, il eut un moment la tentation de défendre, non la calomnie, mais la louange *faite à dessein*, comme un poison pernicieux pour les princes;

Mais d'Amboise, *ce ministre fidèle, qui seul aima la France, et seul fut aimé d'elle*; d'Amboise, bon économe de la liste civile, lui ayant représenté que les louanges achetées ne faisoient que déshonorer ceux qui les donnoient, et ruiner ceux qui les payoient, il respecta la liberté de la presse dans toute son étendue.

Mais je reviens à notre affaire. Je disois donc que Louis XII mettoit tout à l'ordre, en unissant son opinion à l'opinion publique, en y prenant part, en le témoignant par ses occupations et par ses plaisirs de chaque jour; et j'en conclus que c'est ainsi qu'un roi lève toute incertitude sur ses principes.

Il est bien vrai que les grands et les prêtres appeloient entre eux Louis XII *plebeianum regem*, *roturarium regem*: un roi plébéien, un roi roturier, *un roi sans culotte*; (1) mais

---

(1) Je n'ai pas inventé ces qualifications pour rehausser les titres de *populaire* et de *sans culotte*, ou plutôt pour rehausser Louis XVI, à qui on les donnoit; je ne dis ici qu'une vérité historique. Voici ce que tout le monde peut lire dans Mornac, commentateur des loix romaines. *A. L. 28. C. de factis.*

Cum Ludovicus XII tueretur unicè plebeios, adversus impotentes manus nobilium, dictus ex eo fuit pater populi. Tam ægré id ferebant provinciales cujusque loci REGULI, *ut illum inter se ipsos*, PLEBEIANUM, *aut, ut loquimur*, ROTURARIUM *regem vocarent. Successorem autem franciscum à quo senectus regni, qui lasciviis coram, imperiisque licentiosissimis indulgeret, vocabant à contrario regem nobilem.*

Cela veut dire: Louis XII protégeoit le peuple contre les entreprises des nobles, et qu'il réduisoit toujours à l'impuis-

aussi le peuple l'appeloit son père, et ce titre suffisoit à son bonheur et à sa gloire.

---

sance de nuire ; et le peuple l'appella *mon père*. Les petits rois qui gouvernoient les provinces du royaume, (les aristocrates) supportoient cela si impatiemment, qu'ils l'appelloient entre eux *le roi plébéien*, *le roi roturier*. Au contraire, François premier, son successeur, ce roi de qui date la vieillesse du royaume; ce roi qui se complaisoit à leurs licences, à leurs déportemens, ils l'appéloient le roi noble, LE ROI GENTILHOMME.

Chaque fois que j'entends parler de noblesse, et séparer l'idée d'*honneur* de celle de *vertu*, je me rappele ce qui est arrivé à Brest, il y a 6 ou 7 ans. On voulut donner aux forçats un uniforme auquel on pût les reconnoître dans la ville. Ils se plaignirent, et sur-tout les plus scélérats, qu'on vouloit *les déshonorer*; ils se révoltèrent, et je crois même que le gouvernement d'alors, très-sensible à l'honneur des forçats, n'osa faire exécuter l'ordonnance.

La société a ordonné l'impression de ce discours, dans la séance du 20 novembre 1791, l'an troisième de la liberté.

Signés, COUTTON, *président* ; ISNARD, GRANGENEUVE, LASOURCE, MACHENAUD, RÉAL, SIMONNE, *secrétaires*.

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇOIS,
Place du Théâtre Italien.